

## SOMMAIRE

---

### A - TITRES DE SÉJOUR ET DE TRAVAIL DES RESSORTISSANTS HORS EEE

<b>ENTRÉE SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS</b>	<b>A10</b>
■ Entrée sur le territoire français	A10
■ Textes législatifs	A11
■ Pays dont les ressortissants sont dispensés de visa pour un court séjour en France	A12
■ Nécessité d'un titre de séjour au-delà de 3 mois	A13
■ Titres de séjour et de travail - tableau synoptique	A14
<b>TITRE DE RÉSIDENT</b>	<b>A20</b>
■ Conditions d'attribution	A20
■ Résidents de plein droit	A21
<b>TITRE DE SÉJOUR TEMPORAIRE</b>	<b>A30</b>
■ Généralités	A30
■ Carte de séjour temporaire mention « salarié »	A31
■ Carte de séjour temporaire mention « travailleur temporaire »	A32
■ Carte de séjour temporaire mention « scientifique-chercheur »	A33
■ Carte de séjour temporaire mention « profession artistique et culturelle »	A34
■ Carte de séjour temporaire mention « vie privée et familiale »	A35
<b>AUTORISATIONS PROVISOIRES DE TRAVAIL</b>	<b>A40</b>
■ Bénéficiaires	A40
■ Délivrance du titre	A41
<b>RÉGIMES PARTICULIERS</b>	<b>A50</b>
■ Travailleurs frontaliers suisses	A50
■ Accords bilatéraux de coopération en matière d'emploi	A51
■ Titres de séjour et de travail dans les départements d'outre-mer	A52
<b>NOUVEAU CODE DE L'ENTRÉE ET DU SÉJOUR DES ÉTRANGERS ET DU DROIT D'ASILE</b>	<b>A60</b>
■ Définition	A60

## **B - TITRES DE SÉJOUR ET DE TRAVAIL DES RESSORTISSANTS COMMUNAUTAIRES**

### **PRINCIPE DE LIBRE CIRCULATION**

**B10**

- Définition
- Limitations et extension
- Ressortissants de l'EEE

B10

B11

B12

### **TEXTES APPLICABLES**

**B20**

- Décret n° 2007-371 du 21 mars 2007

B20

### **TRAVAILLEURS FRONTALIERS**

**B30**

- Frontaliers ressortissants d'un état membre de l'EEE

B30

### **SITUATION DES NOUVEAUX PAYS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE**

**B40**

- Généralités

B40

## C - EMPLOI D'UN SALARIÉ ÉTRANGER

### RECRUTEMENT DE RESSORTISSANTS ÉTRANGERS NON HABILITÉS À EXERCER UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE C10

- Double possibilité C10
- Procédure d'introduction C11
- Introduction des cadres supérieurs d'entreprise et des personnes présentant un intérêt technologique et commercial pour l'entreprise C12
- Procédure d'introduction des travailleurs saisonniers C13
- Changement de statut C14
- Appréciation de la situation de l'emploi et de l'ordre public par l'administration C15
- Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) C16
- Procédure de régularisation C17

### OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR INHÉRENTES AU CONTRAT DE TRAVAIL D'UN RESSORTISSANT ÉTRANGER C20

- Généralités C20
- Obligations de l'employeur à l'embauche C21
- Conditions de travail des travailleurs étrangers C22
- Licenciement d'un salarié étranger C23

### ENGAGEMENT D'UN STAGIAIRE ÉTRANGER C30

- Généralités C30
- Nécessité d'une autorisation provisoire de travail C31
- Formalités à accomplir pour engager un stagiaire soumis à une autorisation de travail C32
- Délivrance des autorisations de travail par la préfecture C33

## D - SALARIÉS TEMPORAIREMENT DÉTACHÉS EN FRANCE PAR DES ENTREPRISES ÉTRANGÈRES

<b>DÉFINITION DU DÉTACHEMENT</b>	<b>D10</b>
■ Définition en droit du travail	D10
■ Conséquences sur le statut du détaché	D11
■ Comparatif Impatriés/Détachés au regard du droit du travail et du droit de la Sécurité sociale	D12
<b>LOI APPLICABLE AU CONTRAT DE TRAVAIL INTERNATIONAL</b>	<b>D20</b>
■ Loi applicable dans le cadre de la convention de Rome	D20
■ Loi applicable au détachement d'un salarié étranger dans le cadre d'une prestation de service transnationale hors EEE	D21
■ Loi applicable au détachement d'un salarié étranger dans le cadre d'une prestation de service transnationale EEE	D22
<b>PROCÉDURE DE DÉTACHEMENT</b>	<b>D30</b>
■ Délivrance d'une autorisation provisoire de travail	D30
■ Déclarations obligatoires, lors d'un détachement, dans le cadre d'une prestation de service transnationale	D31
■ Contrat de détachement	D32
■ Rôle de l'OFII dans la procédure de détachement	D33
<b>STATUT DU TRAVAILLEUR DÉTACHÉ EN FRANCE</b>	<b>D40</b>
■ Application des lois de police française	D40
■ Rémunération et cotisations sociales	D41
■ Durée du travail et congés	D42
■ Maladie, maternité, accident du travail	D43
■ Hygiène et sécurité	D44
■ Élections professionnelles et droit syndical	D45

## E - SANCTIONS ET CONTENTIEUX

### **SANCTIONS DE L'EMPLOI IRRÉGULIER D'UN RESSORTISSANT ÉTRANGER EN FRANCE E10**

- Généralités E10
- Sanctions pénales encourues pour l'emploi irrégulier d'un travailleur étranger E11
- Actions de l'OFII et des organismes de sécurité sociale E12
- « Régularisation » du travailleur étranger E13

### **CONTENTIEUX NÉ DE L'EXÉCUTION D'UN CONTRAT DE TRAVAIL EN FRANCE E20**

- Juridiction compétente E20
- Salariés impatriés - Compétence du Conseil de prud'hommes E21
- Salariés détachés en France - Application de la Convention de Bruxelles E22
- Salariés détachés en France - Application de la Convention de Lugano E23
- Salariés détachés en France - Absence de convention internationale applicable E24

## F - REGROUPEMENT FAMILIAL

### DÉFINITIONS F10

- Généralités F10

### RESSORTISSANTS DES PAYS TIERS À L'EEE F20

- Bénéficiaires du regroupement familial F20
- Conditions tenant à la situation du demandeur (hors EEE) F21
- Procédures de regroupement familial F22
- Procédures exceptionnelles de regroupement familial (hors EEE) F23
- Accès à l'emploi en France (hors EEE) F24

### RESSORTISSANTS DE L'EEE ET DE LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE F30

- Bénéficiaires du regroupement familial F30
- Obtention du titre de séjour et accès à l'emploi en France (eee) et Confédération Helvétique F31

## Y - ADRESSES UTILES

- Office français de l'immigration et de l'intégration délégations régionales en France Y10
- DIRECCTE - Régions (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du travail et de l'Emploi) Y20
- DIRECCTE - Départements (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du travail et de l'Emploi) Y30
- Ambassades Y40

## Z - INDEX ALPHABÉTIQUE